

# CHRONIQUE PISCICOLE

par J. LEMASSON



## La pêche en zone forestière

Depuis que l'on a commencé à s'intéresser sérieusement à la pêche en Afrique Noire Française, l'attention s'est surtout portée, à juste titre d'ailleurs, sur les bassins hydrographiques des régions soudano-sabéliennes, Niger et Tchad tout spécialement, où elle donne lieu à une activité et à une production particulièrement importantes. Nous disposons donc sur la pêche dans ces régions de données qui, si elles sont loin d'être complètes, surtout en ce qui concerne la situation des peuplements piscicoles, nous permettent néanmoins d'entreprendre la mise en œuvre de certaines actions susceptibles de l'améliorer. J'ai eu l'occasion d'en parler à maintes reprises dans des chroniques antérieures.

Par contre, les moyens dont on a disposé jusqu'à présent n'ont pas permis d'entreprendre grand'chose pour la pêche dans la zone que j'ai appelée zone de type forestier, située dans la bande de climat guinéen où les eaux, du fait de la présence d'une abondante végétation forestière, sont le plus souvent de teinte brune et chargées en matières humiques et où les pêcheurs semblent placés dans des conditions plus difficiles.

Des renseignements ont cependant été rassemblés, quelques actions d'amélioration ont été réalisées. Mon propos dans cette chronique est d'en donner un bref aperçu.

Il existe en A. E. F. deux régions de la zone de type forestier où la pêche revêt une certaine importance à cause des masses d'eau considérables qu'elles renferment. C'est d'une part la région de Mossaka sur la rive droite du Congo, d'autre part le complexe formé par le cours inférieur de l'Ogooué avec les lacs et lagunes qui en dépendent.

Nous possédons, grâce à une étude effectuée en 1952 par un géographe M. Gilles SAUTTER, des renseignements précieux sur la pêche dans la région de Mossaka.

Cette région offre un aspect bien particulier. Sur une distance assez courte en amont et en aval de Mossaka, le Congo reçoit sur sa rive droite toute une série d'affluents convergents ; les plus importants, l'Oubangui et la Sangha, sont caractérisés, comme le Congo lui-même, par une énorme largeur disproportionnée au débit pourtant élevé et qui va de pair avec l'encombrement du lit par des milliers d'îles de toutes dimensions. La confluence des affluents du Congo vers Mossaka montre que l'on a affaire à un pays déprimé. On le constate au moment des plus hautes eaux où l'aboutissement des divers bassins hydrographiques se transforme en une énorme nappe lacustre dont on ignore la superficie, mais dont l'extension maximum a lieu de part et d'autre de la Likouala Mossaka sur une longueur de plus de 200 km. A la baisse des eaux, commencent à

émerger les bourrelets alluviaux qui bordent les fleuves et rivières. Même aux plus basses eaux, subsistent souvent derrière ces bourrelets de vastes zones marécageuses qui sont alors plus ou moins isolées des eaux courantes. On trouve même de plus ou moins grandes étendues d'eau libre dont les plus importantes sont les « lagunes » du pays Likouala entre la L. kouala Mossaka et l'Alima. Les villages sont construits sur des monticules de terre rapportée et se nourrissent, dans la mesure où ils ne vivent pas de manioc importé, en cultivant au sommet de buttes périodiquement rechargées.

La pêche s'exerce à la fois dans les fleuves, où elle s'adresse surtout à des poissons tels que les Hydrocotons, Lates, Citharinus, Distichodus, et dans les eaux plus ou moins stagnantes et plus ou moins recouvertes de végétation où elle s'adresse à des poissons tels que les Protopètes, Ophiocephales, Polyptères et Clarias. M. SAUTTER distingue de ce fait les pêcheurs des fleuves (Congo, Oubangui, Sangha), ceux des rivières moins importantes dont l'activité s'exerce surtout dans les eaux stagnantes et les marécages de la forêt inondée, ceux de l'intérieur des terres qui occupent surtout l'arrière pays sur la rive gauche de l'Alima, enfin les pêcheurs étrangers venant parfois de très loin, soit de l'amont soit de l'aval (de Brazzaville en particulier, en ce qui concerne ces derniers).

Les pêcheurs des fleuves sont des Likouba, des Bonga et des Boubangui. Ils représentent un effectif de plus de 3 000 personnes et pêchent non seulement dans les fleuves, mais aussi dans les « lagunes ». Ils utilisent essentiellement des pièges à déclenchement, des nasses de différents types, des barrages, des encintes et des filets. Les barrages sont surtout des barrages de décrue constitués avec des éléments de clayonnage et mis en travers des chenaux par où s'écoule à la décrue l'eau des zones inondées. Des nasses en nombre variable sont placées dans des ouvertures ménagées dans les clayonnages. Il existe aussi des barrages mobiles constitués de claies munies de flotteurs et de lest qui les maintiennent verticales. Deux barrages sont placés à une certaine distance l'un de l'autre en travers d'un cours d'eau ou d'un chenal, puis déplacés progressivement pour refouler le poisson dans un espace restreint.

Les encintes sont établies le long des rives herbeuses. On entoure avec des clayonnages une zone couverte d'herbes en laissant toutefois une ouverture assez grande pour permettre la circulation des poissons. Au bout d'un certain temps, quand les poissons, d'abord effrayés, ont repris l'habitude de venir chercher refuge dans les herbes,



Photo Ministère de la F. O. M.

A. E. F. Gabon. L'Ogooué.

on ferme entièrement l'enceinte. On en réduit progressivement la surface en déplaçant les clayonnages par glissement jusqu'à ce que l'espace restant permette de prendre facilement le poisson. On place parfois dans le clayonnage des nasses où le poisson est obligé de venir se réfugier.

Quant aux filets, ce sont des filets dérivants à grandes mailles, divers types de sennes, dont certaines mesurent jusqu'à 300 m et des éperviers qui ne sont utilisés que depuis quelques années mais dont l'emploi se développe de plus en plus.

Les pêcheurs des rivières sont essentiellement des Likouala au nombre de 3 000 environ dont l'activité en dehors de la pêche est limitée à la récolte des fruits de palme. Comme indiqué plus haut, ce qui compte surtout pour eux, ce sont les pêches dans les herbiers, les marécages et les mares de la forêt inondée.

Ils n'utilisent qu'un petit nombre de filets, en général de médiocres dimensions. Les enceintes sont très répandues aux basses eaux, mais leur emploi paraît assez récent. Ils ont également des nasses posées isolément ou en travers de petits barrages. Ils possèdent surtout une grande collection de pointes, harpons et engins de jet. Leurs pêches importantes sont des pêches collectives de saison sèche dans les eaux stagnantes laissées par la décrue : pêche des protoptères à la pointe dans les flaques d'eau qui subsistent dans les herbiers inondés, pêche, toujours à la pointe, dans les mares d'eau libre, pêche par épuisement des mares de la forêt inondée.

Les pêcheurs de l'intérieur des terres sont constitués par des groupes isolés de Likouba, Likoutala, M'Boschi. Leurs techniques consistent en pêches par barrages, nasses, pièges, empoisonnement et épuisement.

Les pêcheurs étrangers venant chaque année saisonniè-

rement sont très nombreux. Ils constituent une population sans doute plus importante que celle des pêcheurs locaux. Les uns sont des Makoua et du Kouyou venant de l'amont de la Likouala Mossaka et du Kouyou, les autres, les plus nombreux, viennent de Brazzaville. Ces derniers sont d'ailleurs originaires du pays ou des districts d'amont et les migrations saisonnières de pêche qu'ils effectuent viennent, dans une certaine mesure, compenser l'exode rural intense qui a sévi dans ces régions. Tous ces pêcheurs étrangers n'utilisent guère que des engins peu encombrants : éperviers, petites sennes, lignes.

Leur présence pose le problème des droits de pêche. La pêche sur les bancs de sable et dans le courant des grandes rivières et des bras de fleuve est libre, mais il n'en est pas de même pour celle qui s'exerce sur les rives et surtout dans les eaux stagnantes ou demi-stagnantes où des droits existent au profit des groupes installés de longue date dans le pays. En principe, les étrangers doivent verser une part de pêche aux titulaires de ces droits, part qui était autrefois, en général, égale au tiers du poisson pris. Ceux qui étaient surpris à pêcher sur le domaine d'autrui sans entente préalable devaient payer une grosse amende et étaient même parfois amenés en esclavage.

Actuellement, les étrangers essaient de se soustraire à cette redevance. Les ayants-droit protestent parfois et portent le palabre devant les juges locaux. Parfois, ils renoncent ou se contentent d'une part minima des prises ou d'un cadeau. Cette question des droits de pêche est néanmoins souvent la cause d'un très réel malaise.

Qu'il s'agisse des autochtones ou des étrangers, la pêche n'est pas une activité de subsistance ; elle est toujours destinée à satisfaire les besoins en argent de ceux qui la font. Les centres de consommation sont très éloignés : Brazza-

ville est à 500 km de Mossaka. La majeure partie du poisson est donc fumée, mais d'une façon très rudimentaire sur de simples claies au-dessus d'un feu. Certains pêcheurs descendent eux-mêmes vendre leur poisson à Brazzaville, d'autres le livrent sur place à des commerçants patentés. Quant au tonnage commercialisé, il paraît être de l'ordre de quelques centaines de tonnes, ce qui paraît faible, compte tenu du nombre des pêcheurs et de la superficie des zones de pêche, même si l'on admet que la capacité de production des eaux considérées est faible.

\* \* \*

Avant de quitter le Congo pour l'Ogooué, il faut mentionner une autre zone de pêche qui a une certaine importance, non pas tant à cause du chiffre de sa production qui ne dépasse pas quelques centaines de tonnes que du fait de sa situation à proximité immédiate de Brazzaville et Léopoldville : c'est le Stanley-Pool. Grâce encore à une étude de M. SAUTTER nous en connaissons les principales caractéristiques.

Le Stanley-Pool constitue une expansion lacustre du Congo occupée en partie par un certain nombre d'îles dont la plus importante, l'île M'Bamou, appartient à la France. Ces îles partiellement inondées aux hautes eaux sont parcourues par tout un réseau de chenaux sans profondeur et renferment une abondante végétation palustre. Les conditions de la pêche y sont donc voisines de celles rencontrées dans la région de Mossaka, mais son développement est lié avec la colonisation européenne avant laquelle elle n'était guère pratiquée. A la suite de quelques pêcheurs Bateké venant de l'amont, des hommes, généralement issus d'une population coutumière de pêcheurs et venus occuper à Léopoldville ou Brazzaville des emplois quelconques, se sont mis à pêcher à cause des possibilités que leur offrait le Pool. Leur nombre a augmenté d'abord après la crise de 1930 qui a fait perdre à beaucoup les emplois qu'ils occupaient en ville, ensuite au lendemain de la dernière guerre où le brusque accroissement de la population à Brazzaville et Léopoldville a accru les débouchés de la pêche. Certains pêcheurs sont établis à demeure dans les îles du Stanley-Pool, d'autres ont leur domicile fixe à Poto-Poto, Bacongou ou Kinshassa.

Les types d'engins de pêche sont sensiblement les mêmes que dans la région de Mossaka ; toutefois, les éperviers sont plus nombreux, les mailles des filets et l'écartement des lattes des clayonnages servant pour les barrages et les encients sont nettement plus petits.

Le poisson pêché, compte tenu de la proximité des lieux de consommation, est vendu à l'état frais. Une réglementation avait été établie en 1950 pour faciliter l'approvisionnement de Brazzaville qui obligeait chaque pêcheur (il en avait été recensé 338) à apporter au moins une fois par semaine la totalité de sa pêche pour vente contrôlée sur les marchés de la ville. Cette réglementation n'empêchait pas l'existence d'un marché noir. Dans cette région, ce sont donc les besoins qui ont provoqué une intensification accentuée de la pêche. Ces dernières années, l'arrivée régulière de poisson de mer sur les marchés de Brazzaville a un peu modifié la situation. Elle a rendu la pêche sur le Stanley-Pool moins lucrative et a provoqué, par conséquent, une diminution de son intensité.

\* \* \*

Le complexe formé par le cours inférieur de l'Ogooué et les lacs qui en dépendent constitue un ensemble de plans d'eau, dont certains très étendus, qui sont reliés les uns aux autres par un réseau compliqué de chenaux innombrables. Les deux crues annuelles provoquent l'inondation de surfaces importantes de forêt. D'après certaines estimations, les lacs Onangué, Oguémoué et Ezanga tripleaient leur superficie au moment de la crue de décembre.

Les renseignements que nous possédons sur la pêche dans cette région sont malheureusement extrêmement généraux et superficiels.

Il ne semble pas qu'elle y soit le fait d'une race ou de races déterminées. Elle a subi une évolution qui a probablement commencé à la suite de notre installation au Gabon. Elle n'était pratiquée autrefois que par les villages installés à proximité des lacs et pour la satisfaction de leurs besoins. Actuellement, nombreux sont les pêcheurs qui, habitant dans des villages situés parfois très loin, viennent en juin-juillet, installer, sur les rives des lacs, des campements de pêche pour la saison. Il en est résulté finalement une augmentation sensible du nombre des pêcheurs.

Les raisons de cette évolution sont diverses. Avant notre arrivée, il était difficile à des gens d'une race d'aller s'installer sans risques, même provisoirement, sur le territoire d'une autre race. Par ailleurs, et si l'on en juge par les traces d'anciennes cultures, les rives de la plupart des lacs étaient beaucoup plus peuplées qu'elles ne le sont actuellement. C'est ainsi, par exemple, qu'au début du siècle les bords des lacs Onangué, Oguémoué et Ezanga étaient occupés par de nombreux villages Galoa. Quelques rares étrangers venaient parfois pêcher à la saison, mais avec l'autorisation préalable des chefs Galoa. Petit à petit, la puissance et le nombre des Galoa ont diminué, leurs villages se sont raréfiés et ont laissé la place libre pour de nombreux campements de pêche installés par des gens venant de la région de Lambaréné ou même de N'Djolé.

Par ailleurs, l'installation dans la région de nombreuses entreprises obligées de pourvoir à l'alimentation de leur main-d'œuvre a augmenté les besoins de façon importante et a provoqué la naissance d'un mouvement commercial qui n'existait pas autrefois. Des intermédiaires se sont créés, rassemblant le poisson des pêcheurs pour le vendre aux entreprises.

Les époques de pêche se situent au moment des basses eaux, en avril-mai et surtout en août-septembre. En dehors de ces époques, les riverains se contentent de placer quelques palangres et d'utiliser la ligne à main pour la satisfaction de leurs besoins.

Les engins sont peu variés : des harpons, des lignes, des filets et des nasses. Ce sont les filets qui paraissent jouer le rôle le plus important et, parmi eux, les éperviers qui sont destinés spécialement à la pêche des Tilapia. Les filets maillants ont pris une certaine extension depuis une trentaine d'années. Quant aux sennes, elles sont rares et d'introduction récente.

Traditionnellement, tous les poissons qui ne sont pas consommés frais, c'est-à-dire la grosse majorité, sont fumés. Le procédé est le même que dans la région de Mossaka : une simple claie horizontale placée au-dessus d'un foyer. Par suite des demandes de certains acheteurs, l'habitude s'est introduite de fabriquer du poisson salé-séché qui, cependant, se conserve mal dans les conditions climatiques du Gabon. Il a toutefois l'avantage par rapport au poisson fumé de donner moins de déchets, car il est moins friable et subit moins de dégâts du fait des insectes.

En dehors de ces quelques régions d'A. E. F., nous ne possédons de données sur la pêche dans la zone de type forestier que pour divers cours d'eau de l'Est Cameroun. Là, non seulement des renseignements ont été rassemblés, mais encore des actions ont été entreprises en vue d'une amélioration.

Il s'agit d'une part de la Haute-Sanaga dans la subdivision de Bertoua et de ses affluents le Lom et le Djerem, d'autre part de divers affluents de la Sangha : la Kadéi, la Doumé et la Ngoko. Les régions où coulent ces rivières sont très peu peuplées, mais l'on y rencontre cependant des pêcheurs en nombre non négligeable et dont l'activité n'est pas seulement une activité de subsistance mais donne lieu à des opérations commerciales. Ils appartiennent à des groupes divers (Baboués, Kepérés, Bobilis, Bayas, etc... etc...) Ils utilisent une gamme d'engins relativement restreinte : des lignes, des nasses de divers types utilisées isolément, des barrages de nasses placées à l'embouchure des petits marigots à la décrue, de grands barrages à couloirs dans les cours d'eau importants et enfin des éperviers.

Ces derniers sont d'importation relativement récente \* et de dimensions généralement faibles.

Les grands barrages à couloirs constituent le mode de pêche caractéristique de ces régions, mode de pêche que l'on retrouve d'ailleurs en d'autres endroits du bassin du Congo. Ils sont construits en période de basses eaux sur des seuils rocheux où un courant assez violent se produit. Ils sont constitués par de solides perches attachées entre elles par des lianes et encadrées dans les trous des rochers. De place en place, des couloirs de capture en plans inclinés relevés vers l'aval sont aménagés, les espaces entre les couloirs étant obstrués par des branchages garnis de feuilles. Dès la montée des eaux, les poissons entraînés par la violence du courant sont chassés dans les couloirs et viennent s'échouer sur la partie émergente \*. La production de ces barrages est irrégulière et le temps pendant lequel ils peuvent être utilisés dépend de la rapidité et de la régularité de la montée des eaux.

La majorité du poisson pêché est fumée pour pouvoir être commercialisée. Le fumage s'effectue comme dans les autres régions forestières sur une simple claie horizontale placée au-dessus d'un feu de bois. Ce sont des petits commerçants Haoussa qui viennent parfois d'assez loin dans les villages de pêcheurs acheter le poisson. On voit, par exemple, dans les villages de pêcheurs du cours inférieur du Djerem, des commerçants venir depuis Obala, Bafia et Fouban.

Les observations faites dans de nombreux villages de pêcheurs montrent que la production moyenne annuelle d'un pêcheur est de l'ordre de 300 à 350 kg de poisson fumé. Ces observations font également apparaître un approvisionnement très déficient en fils et hameçons nécessaires à la confection de lignes et d'éperviers. Ces derniers sont peu nombreux et un pêcheur dispose rarement de plus d'une centaine d'hameçons.

Une action a donc été entreprise par le Service des Eaux et Forêts du Cameroun, tout spécialement en vue de procurer aux pêcheurs dans les meilleures conditions possibles le matériel qui leur fait le plus défaut : hameçons, cordes et fils de nylon, plomb. On a de plus commencé à initier les pêcheurs à la technique du filet dormant, et à l'utilisation de fumoirs améliorés. Cette action a naturellement été fort bien accueillie par les pêcheurs, mais elle est trop récente pour que l'on puisse préjuger de ses résultats.

\* \* \*

Voici donc brièvement résumé l'essentiel de nos connaissances actuelles sur la pêche dans la zone de type forestier.

Il apparaît en premier lieu que cette pêche n'est nullement, en règle générale et contrairement à ce que l'on pense souvent, limitée à une activité de subsistance. Lorsque les con-

\* Il est curieux de constater que là, comme dans la région de Mossaka, le nom local donné à l'épervier est souvent une déformation du nom anglais de cet engin : « cast-net ». En Kepéré et Babouté, l'épervier s'appelle : « Kasinet » ; en Likouba : « Kasse-nette ».

\* Une étude de M. G. COLLET sur ces barrages a été présentée au 2<sup>e</sup> Symposium sur l'Hydrobiologie et la Pêche en eaux douces en Afrique tenu à Brazzaville en 1956.

ditions le permettent, elle devient rapidement une activité à caractère commercial qui permet à ceux qui s'y livrent de satisfaire leurs besoins en argent. Si l'on tient compte du fait que, dans un grand nombre de régions qu'elle intéresse, les possibilités de productions commerciales sont rares ou faibles, on voit qu'en dehors de l'intérêt qui s'attache au produit qu'elle fournit, elle peut jouer un rôle social utile en contribuant à l'évolution des populations qui la pratiquent, évolution facilitée d'ailleurs par les déplacements qu'elle entraîne et les contacts qu'elle permet.

Il apparaît, en second lieu, que si dans certains endroits, grâce aux contacts et aux échanges qui ont pu s'effectuer, les pêcheurs disposent d'une gamme assez étendue de procédés et d'engins de pêche, dans beaucoup d'autres, au contraire, leurs moyens sont très réduits. D'une façon générale, le rendement économique est faible. On a fait au Congo Belge, par exemple, des observations sur le rendement des grands barrages à couloirs qui ont montré l'intérêt très relatif d'un tel engin.

Aussi bien dans les lacs de l'Ogooué que dans le Stanley-Pool et la région de Mossaka, les pêcheurs se plaignent de ce que les pêches sont moins bonnes qu'autrefois et de ce que la taille des poissons diminue. Faut-il s'en inquiéter



A. E. F. Rivière de la zone forestière.

Photo Ministère de la F.O. M.

et en déduire qu'on se trouve déjà en présence d'une surexploitation ? Mis à part le Stanley-Pool qui se trouve dans une situation particulière et pour lequel une étude précise permettrait seule de se prononcer, je ne le pense pas et je suis même persuadé que, dans l'ensemble, les eaux de la zone de type forestier, bien que biologiquement pauvres, sont actuellement soumises à une exploitation inférieure à celle qu'elles pourraient supporter. Il ne faut pas tenir compte outre mesure des plaintes des pêcheurs. Il est bien certain que, leur nombre augmentant, chacun d'entre eux prend moins de poisson par unité d'effort et les poissons qu'il prend sont moins gros. Mais cela ne veut absolument pas dire qu'il y a t surexploitation ; cela signifie simplement que l'on se trouve en face de peuplements longtemps sous-exploités, d'âge moyen élevé, que l'accroissement de la pêche est en train de réduire. Il n'y aura

surexploitation que le jour où l'intensité de la pêche sera telle que cet âge moyen tendra à devenir inférieur à celui qui permet un taux de reproduction assurant la pérennité du peuplement. Ce jour, sauf cas particuliers évidemment, est, à mon avis, encore lointain.

Il serait donc tout à fait souhaitable que des actions, analogues à celle déjà commencée au Cameroun, soient entreprises en faveur de la pêche dans les eaux de la zone forestière qu'on aurait tout à fait tort de négliger. Des résultats intéressants pourraient déjà être obtenus simplement en facilitant aux pêcheurs l'acquisition du matériel dont ils ont besoin et en encourageant l'emploi des engins les plus efficaces et les plus avantageux. Ceci, bien sûr, sans préjudice des études sur le peuplement piscicole et des statistiques indispensables pour orienter la pêche dans l'avenir.

---

N. D. L. R. — Dans le numéro 61 (septembre-octobre 1958), les légendes des deux photographies illustrant la Chronique Piscicole ayant été inversées, il convient de lire : p. 60, « Le Niger à Bamba, Cercle de Gao » ; p. 61, « Pêche à la Sakana, sur le Logone ».

